



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Michael Cooper

Member of Parliament
St. Albert—Edmonton

April 7, 2016

Dear Commissioner Dawson,

I am writing to you to raise several concerns I have about a fundraiser involving the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Jody Wilson-Raybould.

On April 5, 2016 multiple media outlets reported that the Minister is scheduled to attend a \$500/ticket fundraiser at Torys LLP offices in Toronto on Thursday, April 7.

This event appears to put the Minister in danger of violating Section 16 of the Conflict of Interest Act which states:

16. No public office holder shall personally solicit funds from any person or organization if it would place the public office holder in a conflict of interest.

There are several grounds upon which this fundraiser could put the Attorney General in a conflict of interest.

Firstly, the event organizers are using the Minister in her role as Justice Minister and Attorney General to raise funds for the Liberal Party of Canada.

CBC reports the invitation explicitly invites guests (who are targeted as members of the legal community) to meet with the Minister of Justice and discuss the major issues with which she is involved:

"In an email to invited guests, one of the organizers at Torys wrote, "In her new role, she has an extraordinary mandate which includes an inquiry into missing and murdered indigenous women, the legalization of marijuana and assisted-dying legislation. This will be the Minister's first private event in Toronto!" adding that attendees of the event are "fortunate to have secured an evening of her time." (CBC.ca, April 5, 2016)

CBC reports that the event was not publicly advertised, so only those specifically solicited for attendance were aware that it was occurring.

Ottawa

House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6
Tel.: 613-996-4722 Fax.: 613-995-8880



Constituency Office

20 Perron Street Suite 220, St Albert, Alberta, T8N 1E4
Tel.: 780-459-0809 Fax: 780-460-1246

Michael.Cooper@parl.gc.ca

As you have noted previously, it is essential that Ministers keep their duties as Ministers separate from any fundraising they may be involved with as a representative of a political party. In the Open and Accountable Government guidelines, Ministers are warned:

Ministers and Parliamentary Secretaries must ensure that political fundraising activities or considerations do not affect, or appear to affect, the exercise of their official duties or the access of individuals or organizations to government. (Open and Accountable Government 2015)

As former Attorney General of British Columbia the Honourable Ujjal Dosanjh notes, it is of particular importance that the independence of the Attorney General be protected.

An Attorney General is not just any minister. She is the Attorney General of Canada and in significant number of her functions she must remain and be seen to remain independent of the office of the Prime Minister. In those of her functions where she is independent she must act independently in exercising those functions and providing advice in relation to them. If the Prime Minister doesn't like her advice or actions he/she can fire her but can't tell her what to do.

(<http://www.ujjaldosanh.org/index.php/entry/attorney-general-wilson-raybould-should-cancel-the-toronto-fundraiser>)

Secondly, holding the event at Torys LLP and soliciting donations from members of the firm raise potential conflicts concerning lobbying and the Minister. Tory LLP offers lobbying as part of its services to clients. As CTV reports, a senior partner is currently registered to lobby Minister Raybould's department and the firm is lobbying the federal government on several other files:

"Several of the firm's members are currently registered to lobby the federal government, including senior partner John Tobin, who since 2010 has listed as lobbying the Justice department on taxation of mutual funds on behalf of client Invesco Trimark.

The lobbyist registry shows Torys partners and associates also lobby the government on behalf of investment firm AGF Management Limited, the Woodbridge Company, Gore Mutual Insurance, and Home Trust Company." (CTV.ca, April 5, 2016)

In your guidelines for "Fundraising and the Conflict of Interest Act" of November 2013 you note that Minister should avoid soliciting funds from lobbyists who may have dealings with their office:

Solicit or accept funds from a person or organization who has lobbied or is likely to lobby the public office holders or their office, department or committee. (Fundraising and the Conflict of Interest Act, November 2013, <http://ciec-ccie.parl.gc.ca/EN/ReportsAndPublications/Pages/GuidelineFundraising.aspx>)

The current and potentially future interest in lobbying the Attorney General for Torys LLP's lobbying practice raise the appearance of a conflict of interest for this fundraiser.

Torys LPP also does work both with organizations associated with the federal government, and those that may have interests opposing the federal government. These include representing Crown Corporations such as Canada Post and Canadian Telecom companies challenging CRTC rulings, the Commissioner of Canada Elections and representing the government of Canada in more than 15,000 Indian Residential School claims. As these examples demonstrate, Torys LLP and its lawyers have broad involvement in legal work involving the federal government. Ms. Wilson-Raybould has broad authority and responsibility for legal matters involving the federal government. Attending this fundraiser contradicts your guidance that Minister should avoid soliciting funds from those likely to have dealings with their departments.

"When engaging in fundraising for charitable or political purposes, public office holders are advised not to

Solicit funds from a company or organization with which the public office holder, their office or their department has had official dealings or anticipates doing so. In addition, the public office holder is advised not to solicit funds if he or she is also a Member of the House of Commons and sits on a House of Commons committee that has dealings with the company or organization." (Fundraising and the Conflict of Interest Act, November 2013, <http://ciec-ccie.parl.gc.ca/EN/ReportsAndPublications/Pages/GuidelineFundraising.aspx>

Thirdly, there is the potential conflict of having the Justice Minister attend a fundraiser specifically aimed at lawyers. As Justice Minister and Attorney General, she has significant responsibilities that could affect the solicited guests, such as making judicial appointments which are supposed to separate from partisan duties such as fundraising. This fundraiser threatens to blur what should be a clear line of separation.

As noted by the Prime Minister in his guidelines for Minister they are expected to uphold the highest ethical standards:

Ministers and Parliamentary Secretaries must act with honesty and must uphold the highest ethical standards so that public confidence and trust in the integrity and impartiality of government are maintained and enhanced. As public office holders, Ministers and Parliamentary Secretaries are subject to the Part I requirements of the Ethical and Political Activity Guidelines for Public Office Holders set out in Annex A, as well as the best practices for fundraising and dealing with lobbyists that are set out in Annex B. Moreover, they have an obligation to perform their official duties and arrange their private affairs in a manner that will bear the closest public scrutiny. This obligation is not fully discharged merely by acting within the law. (Open and Accountable Government 2015)

By attending this fundraiser, the Attorney General would be failing to meet the expectations set that Minister will avoid not just all conflicts of interest but also all appearances of conflicts.

I trust you will give these concerns a careful and thoughtful consideration and take action to ensure that the Minister avoids further conflicts of interest in the future.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Cooper".

Michael Cooper, M.P.
St. Albert - Edmonton



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Michael Cooper

Member of Parliament
St. Albert—Edmonton

April 7th, 2016

Madame la Commissaire,

Je vous écris afin de faire état de plusieurs préoccupations liées à un appel de fonds impliquant la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould.

Le 5 avril 2016, de nombreux médias ont rapporté que la ministre doit assister à un appel de fonds au coût de 500 \$ le billet aux bureaux de la firme Torys LLP de Toronto le jeudi 7 avril.

En assistant à cet événement, la ministre risque d'enfreindre l'article 16 de la Loi sur les conflits d'intérêts, qui stipule ce qui suit :

16. Il est interdit à tout titulaire de charge publique de solliciter personnellement des fonds d'une personne ou d'un organisme si l'exercice d'une telle activité plaçait le titulaire en situation de conflit d'intérêts.

Plusieurs points pourraient faire en sorte que la procureure générale est en conflit d'intérêts.

Premièrement, les organisateurs de l'événement font appel à la ministre dans son rôle de ministre de la Justice et procureure générale afin de solliciter des fonds pour le Parti libéral du Canada.

La CBC rapporte que l'invitation invite explicitement des gens (ciblés en tant que membres du milieu juridique) à rencontrer la ministre de la Justice et à discuter des enjeux majeurs dont elle s'occupe :

« Dans un courriel aux invités, l'un des organisateurs de la firme Torys a écrit 'Dans ce nouveau rôle, elle a un mandat extraordinaire, qui comprend notamment une enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, la légalisation de la marijuana et la loi sur l'aide à mourir. Ce sera le premier événement privé de la ministre à Toronto'. Il ajoute que les invités ont 'de la chance de pouvoir passer une soirée avec elle'. »
(CBC.ca, 5 avril 2016)

Ottawa

House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6
Tel.: 613-996-4722 Fax.: 613-995-8880



Constituency Office

20 Perron Street Suite 220, St Albert, Alberta, T8N 1E4
Tel.: 780-459-0809 Fax: 780-460-1246

Michael.Cooper@parl.gc.ca

La CBC indique que l'événement n'a pas été annoncé publiquement, et que seules les personnes expressément sollicitées pour y assister étaient au courant.

Comme vous l'avez déjà souligné, il est essentiel que les ministres fassent une distinction claire entre leurs fonctions de ministres et toute activité de financement à laquelle ils peuvent participer en tant que représentants d'un parti politique. Les directives intitulées Pour un gouvernement ouvert et responsable précisent ce qui suit :

« Les ministres et les secrétaires parlementaires doivent s'assurer que les activités de financement politique ou autres éléments liés au financement politique n'ont pas, ou ne semblent pas avoir, d'incidence sur l'exercice de leurs fonctions officielles ou sur l'accès de particuliers ou d'organismes au gouvernement. » (Pour un gouvernement ouvert et responsable, 2015)

Comme le souligne l'ancien procureur général de la Colombie-Britannique, l'honorable Ujjal Dosanjh, il est particulièrement important que l'indépendance de la procureure générale soit protégée.

« La procureure générale n'est pas qu'une ministre. Elle est la procureure générale du Canada et, dans nombre de ses fonctions, elle doit rester indépendante du cabinet du premier ministre, et être perçue comme telle. Dans le cadre des fonctions où elle doit être indépendante, elle doit agir de façon indépendante quand elle exécute ces fonctions et donne des conseils connexes. Si le premier ministre n'aime pas ses conseils ou ses actions, il peut la congédier, mais il ne peut pas lui dire comment agir. »
[\(http://www.ujjaldosanjh.org/index.php/entry/attorney-general-wilson-raybould-should-cancel-the-toronto-fundraiser\)](http://www.ujjaldosanjh.org/index.php/entry/attorney-general-wilson-raybould-should-cancel-the-toronto-fundraiser)

Deuxièmement, le fait d'animer l'événement chez Torys LLP et de solliciter des dons auprès des membres de la firme crée des conflits potentiels relatifs aux activités de lobbying et à la ministre. La firme Torys LLP offre notamment des services de lobbying à ses clients. Comme le rapporte CTV, un associé principal est actuellement enregistré pour faire du lobbying auprès du ministère de la ministre Raybould, et la firme fait du lobbying auprès du gouvernement fédéral sur plusieurs autres dossiers :

« Plusieurs membres de la firme sont actuellement enregistrés pour faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral, dont l'associé principal John Tobin, qui, depuis 2010, fait du lobbying auprès du ministère de la Justice sur l'imposition des fonds communs de placement au nom d'Invesco Trimark.

Le Registre des lobbyistes indique que des partenaires et associés de Torys font aussi du lobbying auprès du gouvernement au nom de la firme de placement AGF Management Limited, de la Woodbridge Company, de Gore Mutual Insurance et de la Home Trust Company. » (CTV.ca, 5 avril 2016)

Dans vos directives sur la sollicitation de fonds et la Loi sur les conflits d'intérêts émises en novembre 2013, vous indiquez que les ministres devraient éviter de solliciter des fonds de lobbyistes pouvant avoir des rapports officiels avec leur ministère :

« Solliciter ou accepter des fonds d'une personne ou d'un organisme qui a déjà exercé ou qui exercera probablement des activités de lobbying sur les titulaires de charge publique ou leur bureau, leur ministère ou leur comité. » (Sollicitation de fonds et Loi sur les conflits d'intérêts, novembre 2013, <http://ciec-ccie.parl.gc.ca/FR/ReportsAndPublications/Pages/GuidelineFundraising.aspx>)

L'intérêt actuel et potentiellement futur de faire du lobbying auprès de la procureure générale pour Torys LLP crée une apparence de conflit d'intérêts dans le cadre de cet événement de financement.

De plus, Torys LPP travaille à la fois avec des organisations associées au gouvernement fédéral et avec des organisations pouvant avoir un intérêt à s'opposer au gouvernement fédéral. Cela comprend la représentation de sociétés d'État comme Postes Canada et des entreprises de télécommunications qui contestent les décisions du CRTC, le commissaire aux élections fédérales, et le gouvernement du Canada pour plus de 15 000 revendications relatives aux pensionnats indiens. Comme le montrent ces exemples, Torys LLP et ses avocats réalisent beaucoup d'activités juridiques touchant le gouvernement fédéral. M^{me} Wilson-Raybould a d'importants pouvoirs et responsabilités sur des questions juridiques qui touchent le gouvernement fédéral. Le fait d'assister à cet appel de fonds est en contradiction avec votre directive selon laquelle les ministres devraient éviter de solliciter des fonds auprès de gens pouvant avoir des rapports officiels avec leur ministère.

« Lorsqu'ils participent à des activités de sollicitation de fonds à des fins caritatives ou politiques, nous conseillons aux titulaires de charge publique de ne pas :

Solliciter des fonds auprès d'une entreprise ou d'un organisme avec qui le titulaire de charge publique, son bureau ou son ministère a eu des rapports officiels ou prévoit en avoir. De plus, le titulaire de charge publique doit s'abstenir de solliciter des fonds s'il est aussi député et siège à un comité de la Chambre des communes qui a des rapports avec l'entreprise ou l'organisme en question. » (Sollicitation de fonds et Loi sur les conflits d'intérêts, novembre 2013, <http://ciec-ccie.parl.gc.ca/FR/ReportsAndPublications/Pages/GuidelineFundraising.aspx>)

Troisièmement, il y a risque de conflit si la ministre de la Justice assiste à un appel de fonds expressément destiné à des avocats. À titre de ministre de la Justice et de procureure générale, elle a des responsabilités considérables qui pourraient toucher les invités, par exemple des nominations judiciaires, qui sont censées être distinctes des fonctions partisanes comme le financement. Cet appel de fonds menace de brouiller ce qui devrait être une démarcation claire.

Comme le souligne le premier ministre dans ses directives aux ministres, ceux-ci sont tenus de respecter les normes d'éthique les plus élevées qui soient :

« Les ministres et les secrétaires parlementaires doivent agir avec honnêteté et respecter les normes d'éthique les plus élevées qui soient afin de maintenir et de rehausser la confiance du public dans l'intégrité et l'impartialité du gouvernement. À titre de titulaires de charge publique, les ministres et les secrétaires parlementaires sont assujettis aux exigences de la partie I des Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique énoncées à l'annexe A, de même qu'aux pratiques exemplaires liées aux activités de financement et aux rapports avec les lobbyistes, décrites à l'annexe B. En outre, ils sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions officielles et de mener leurs affaires personnelles d'une manière qui puisse résister à l'examen public le plus rigoureux. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation de la loi. » (Pour un gouvernement ouvert et responsable, 2015)

En assistant à cet appel de fonds, la procureure générale manquerait aux attentes selon lesquelles les ministres doivent éviter non seulement les conflits d'intérêts, mais toute apparence de conflit d'intérêts.

J'ai l'assurance que vous allez étudier soigneusement ces préoccupations et faire en sorte que la ministre évite tout conflit d'intérêts à l'avenir.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,



Michael Cooper
Député de St. Albert – Edmonton